



REGLEMENT TYPE - "SLALOM"2023



EPREUVE : SLALOM DE LESCHERET
DATE : 15 AOUT 2023
ORGANISATEUR : MOTOR CLUB DE LA HAUTE SURE
N° D'ENTREPRISE : 0447.424.970

ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE :

Chapiteau, rue du Paradis, 6642 Bercheux, GPS 49°89'62''N et 5°54'43''

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général
 R.S.G. = Règlement Sportif Général.

REGLEMENT PARTICULIER

DIRECTION DE COURSE

Directeur de course	: LAMBERT JULES	Lic. ASAF N° LX701
Directeur de course adjoint	: JACQUEMIN MARTINE	Lic. ASAF N° LX752
Directeur de sécurité	: BALON JACQUES	Lic. ASAF N° LX732
Secrétaire du meeting	: CROCHET ANNIE	Lic. ASAF N° LX703
Secrétaire Adjointe	: CLOTUCHE MARYSE	Lic. ASAF N° LX777
Relations concurrents	: SCHMITZ JEAN-PIERRE	Lic. ASAF N° LX775

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commission Sportive	Président de Collège : SAVARY REMY	Lic. ASAF N° NA954
Commission Technique	Président de Collège : PUISSANT JEAN-CLAUDE	Lic. ASAF N° NA957
	Adjoint : JACOB JEAN-LOUIS	Lic. ASAF N° LX750
	Secrétaire : PREVOT MARTINE	Lic. ASAF N° NA988
Observateur ASAF et Inspecteur Sécurité :	SEVRIN LAMBERT	Lic. ASAF N° LG419
Equipe médicale : C.R.S.		
Ambulance(s) : AMBUCE RESCUE TEAM		Nombre : 1

CHAPITRE 1^{er} – GÉNÉRALITÉS

Art. 1. - Définition

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF, au Règlement Particulier Slaloms ASAF et au présent règlement.

- a) Organisateur : **MOTOR CLUB DE LA HAUTE SURE**
Dénomination : **SLALOM DE LESCHERET** Date : **15 AOUT 2023**
Fléché depuis : **E411 sortie 27 Longlier/Neufchâteau (suivre Vaux-sur-Sûre) et/ou E25 sortie Nives/Vaux-sur-Sûre (suivre Vaux-sur-Sûre / Bercheux)**
- b) Slalom comptant pour les championnats : **Federal VASAF Slalom Championship, Fédération Wallonie-Bruxelles, le championnat des CSAP Hainaut et Luxembourg et le Challenge des Bourlingueurs de l'ASAF".**
- c) Permanences avant (jusqu'au 13/08/2023) et après l'épreuve :
Nom, adresse : **MOREAU KEVIN, Chemin du Cerisier 1bis, F-55600 Iré-le-Sec, Tél : 0032 474 273666**
Nom, adresse : **DENIS PHILIPPE, rue Saint-Eloi 35, 6640 Vaux-sur-Sûre, Tél : 0478 655771**
Pendant l'épreuve : au chapiteau, rue du Paradis, 6646 Bercheux , Tél : **0478 420 501**
- d) Timing

02/07/2023		Parution du Règlement Particulier
02/07/2023		Date de début des engagements
13/08/2023	12h00	Clôture des inscriptions sauf pour la Division 1 et la Division ACCESS
13/08/2023	22h00	Affichage de la liste des engagés. Parution via les réseaux sociaux (Facebook, Site internet, etc.)
15/08/2023	08h00	- Ouverture du Secrétariat et des Vérifications Administratives - Ouverture des Vérifications Techniques
15/08/2023	08h30	Début de la reconnaissance pédestre
	10h00	Clôture des Vérifications Administratives et du secrétariat
	10h00	Clôture des Vérifications Techniques
	10h15	Affichage de la liste des véhicules et pilotes qualifiés à prendre le départ
	10h45	Fin de la reconnaissance pédestre.
	11h00	Début de la première manche
		60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent : <u>affichage des résultats officiels</u> 30' après l'affichage des résultats officiels : <u>affichage des résultats OFFICIALISES</u> 30' après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>Publication des résultats par affichage et édition via les réseaux sociaux.</u>

Art. 2. - Modalité d'inscription des voitures et des pilotes

- a. **PILOTES ADMIS** : Tous les pilotes **majeurs**, détenteurs d'une licence sportive ASAF ou VAS d'un niveau suffisant et d'un permis de conduire (minimum catégorie B) valable en Belgique.
Pour les voitures non immatriculées, le retour au parc se fera **OBLIGATOIREMENT**, soit, par le parcours, soit, par une voirie à usage privatif (fermée à la circulation routière).
- b. **VOITURES ADMISES** : voir art. 2 du R.P. Slalom.
- c. **NUMEROS** : une liste des numéros attribués pour l'année sera disponible sur le site de l'ASAF.
Lors de cette épreuve, **outre** les Divisions traditionnelles **1, 2, 3, 4 et 5**, la Division 6 ACCESS et le Challenge PROMO ci-dessous, seront organisés :

- La Division 6 – "ACCESS" (Voir Art. 2.2.7 du R.P. Slalom)

Les participants à cette Division **ne seront pas chronométrés** et leur classement sera établi sur base des **seules pénalités encourues** (Voir Art. 3.1 et 3.2, du RP Slalom). Ce classement sera édité séparément de celui des autres Divisions (les participants devront, toutefois, être repris sur la liste officielle des qualifiés, comme tous les autres participants).

Admission des voitures

Cette Division est accessible à toutes les voitures **en règle d'immatriculation (Attention : les plaques "Z" sont interdites ; les plaques "ESSAI" et autres V, Y et UA ne sont pas acceptées- Pour rappel, les plaques "O" sont autorisées)**, comportant au moins deux places, côte à côte, et **strictement conformes à leur P.V.A.** (voitures de Show-Room, non pourvues d'attributs de compétition).

Aucune autre condition de participation n'est imposée aux voitures, si ce n'est le respect des règles générales édictées au point 2.2.1 et 2.2.7 du RP Slalom.

Dans cette Division, il n'y aura pas de répartition par classes de cylindrée (parcours non chronométré). Le départage entre les éventuels ex aequo sera opéré sur base des résultats non retenus (Voir Art. 2.2.7.1 et 2.2.7.8. du RP Slalom).

N.B. : Les véhicules "Tout Terrain" ne sont pas admis.

- Challenge "Promo":

Répondant à la réglementation technique en vigueur en Division 1.

Ce challenge est réservé aux concurrents débutants ou « re-débutants », sans conditions d'âge.

Pour pouvoir y prendre part, ils ne pourront avoir détenu aucune licence sportive, délivrée par une Fédération de Sport automobile, endéans les 10 dernières années.

Art. 3. - Participation

Le bulletin d'engagement lisiblement complété, accompagné de la **fiche** des "Vérfications" **adéquate**, du document "**Copie de votre licence**" du pilote **et de l'éventuelle demande de "TP-L**", devra parvenir pour le 13 août 2023 à 12h00.

- via l'application web Inforius via l'adresse: **https://inscriptions.azureedge.net/**
- ou par E-Mail à **slalom.lescheret1@hotmail.com**

Attention : Le TP-L est réservé aux seuls concurrents dont le véhicule est inscrit en Division 1 ou en Access.

Le formulaire de demande de l'éventuel TP-L (15 €) pourra :

-Soit, accompagner la demande d'engagement ;

-Soit, être sollicité, complété et payé auprès du secrétariat le jour de l'épreuve.

Le montant du **droit d'engagement** ainsi que l'éventuel **droit de "TP-L"**, devront OBLIGATOIREMENT être virés au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt **avant cette même date 13 août 2023 à**

12.00 Heures.

Attention aux délais bancaires !

Le paiement des droits d'engagements ainsi que l'éventuel droit de TP-L s'effectuera

sur le compte de l'ECURIE DES FORETS, N° BE70 8002 1681 8825

avec l'intitulé : Slalom de Lescheret + nom pilote + division + classe.

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

a. **Les frais d'inscription** s'élèvent à : **65 €**, sauf en Division 1 : **55 €** et en Division Access : **35 €**.

b. **Licences et Titres de Participation 1-jour (TP)**

LICENCES

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont **impérativement tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document dénommé "Copie des licences", reprenant les photocopies de leurs licences **annuelles** (ASAF/VAS), en cours de validité (c.-à-d. année **2023**).

Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité !

La licence nécessaire pour participer, doit avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS et être en cours de validité.

TITRES DE PARTICIPATION (TP)*

Les concurrents **participant à l'épreuve sur un véhicule inscrit en Division 1 ou Division 6 -ACCESS**, ne disposant pas d'une licence **annuelle** (ASAF/VAS en cours de validité) pourront solliciter un **TP-L. valable pour ce seul meeting** (pas d'agrément médical exigé pour l'obtention du TP L. Une déclaration sur l'honneur, de non contre-indication à la pratique du sport automobile est suffisante).

Voir possibilité(s) d'obtention retenue(s) par l'organisateur, au point 3, 2^{ème} alinéa, ci-dessus.

***Attention : Ne seront repris aux Championnats Provinciaux et FWB des SLALOMS que les concurrents titulaires de licences ANNUELLES. LES RESULTATS RETENUS auront tous été acquis avec de telles licences. (Les résultats acquis avec des TP-L, en Division 1, ne seront pas comptabilisés pour ces championnats. Cfr Article 13 du RP. Slalom 2023).**

Le FEDERAL VASAF SLALOM CHAMPIONSHIP n'est à priori pas accessible non plus aux titulaires de Titres de Participation. Bien qu'ils prennent les points des épreuves auxquelles ils auront participé, ils ne les comptabiliseront pas automatiquement pour le championnat. Cependant, par dérogation à ce qui est appliqué dans les Championnats Provinciaux et FWB des Slaloms, seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant de l'année, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF ou de la VAS, pourront comptabiliser les points acquis lors de leur meilleure participation avec un "TP", pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant l'entame de la dernière épreuve du championnat/challenge concerné.(Cfr Article 14 du R.P. Slalom 2023)

ATTENTION :

- Une fois la demande de "TP" introduite auprès de l'organisateur, il ne sera plus possible d'en récupérer le paiement, sauf en cas de non-participation dûment justifiée ou d'annulation de l'épreuve.

Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.

c. Paiement des droits d'engagement

- Le paiement du droit d'engagement se fera **UNIQUEMENT** par virement bancaire **et ce, pour un seul concurrent**.
- **Le paiement, en espèces, au secrétariat, est interdit. Il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place (exception faite pour les participants concourant en Division 1 ou en Division 6 - ACCESS).**
- Le virement précisera clairement le nom du concurrent.
- Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

d. Participations plurielles

- **Pour des raisons évidentes d'équité sportive, une seule participation sera autorisée par pilote dans la même épreuve, que ce soit dans la même voiture ou dans des voitures différentes, même de Divisions distinctes.**
- **Une même voiture pourra être pilotée par plusieurs conducteurs différents (au maximum,4).**
- **Une même voiture ne pourra être inscrite que dans une seule Division/Classe (ceci est, néanmoins, possible si cette voiture est inscrite en Division 1 par un concurrent et en Division 6 - Access, par un autre).**

CHAPITRE 2 - MODALITÉS DE L'ÉPREUVE

Art. 4. - Vérifications Administratives

L'organisation des Vérifications Administratives est laissée à l'appréciation des organisateurs. Les Commissaires Sportifs procéderont au contrôle des documents (Licences + permis de conduire + cartes identité + certificats divers). Un contrôle systématique n'est pas indispensable. Il pourra être remplacé par des contrôles aléatoires qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve. L'équipage tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels (Licences + permis de conduire + cartes identité + certificats divers).

Art. 5. - Vérifications Techniques et parc des concurrents

- Les Vérifications Techniques se tiendront à l'entrée du parc des concurrents
- Les participants s'y présenteront sur convocation de l'organisateur. Le timing détaillé sera édité sur le site internet et/ou le FB ou sera envoyé par mail aux participants.
- Les VT s'organiseront de 08h00 à 10h00.
- La détention d'une "Carte des Vérifications Techniques" ANNUELLE (15 €) est obligatoire pour tous les concurrents des Divisions 2, 3, 4 et 5.**
Pour les concurrents de la **Division 1**, elle est obligatoire, mais **gratuite** (Duplicata =15 €).
Pour ceux évoluant en **Division 6 - ACCESS**, elle n'est **pas requise**.

N.B. : Le paiement de toutes les opérations se fera obligatoirement de manière électronique, via l'appareil SUM UP de l'ASAF en fonction sur place **ou en espèces auprès du CT (au libre choix du participant)**.

CHAPITRE 3 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Art. 6. - Parcours

- Situation : Bercheux, rue du Paradis et rue du Champs des Poules
- Longueur : 1700 mètres
- Nombre de manches prévues : 3 ou 4
- Nombre de boucles par manche : 1
- La reconnaissance **PEDESTRE** du parcours aura lieu de 08h30 à 10h45.

Art. 7. - Prescriptions de l'épreuve

- Les **départs** seront donnés à partir de 11h00, dans l'ordre des numéros sauf sur décision extraordinaire de la Direction de course.
Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche pourra être refusé.
- Arrivées**
A l'issue de la DERNIERE MANCHE, les pilotes conduiront leur véhicule dans le PARC DES CONCURRENTS **où il restera, pendant ½ heure, après l'arrivée du dernier concurrent chronométré, à la disposition de la CT, pour vérifications techniques éventuelles.**
- Une **bâche** de 4m sur 3m devra obligatoirement être placée sous la voiture, lors de chacun de ses séjours dans le Parc des concurrents, sous peine d'une amende automatique de **25 €** par infraction constatée.

Art. 8. - Affichage – Classements

- Affichage : avant, pendant et après l'épreuve : au chapiteau, rue du Paradis, 6642 Bercheux et parution sur le site internet et/ou FB de l'organisateur

Art. 9. - Proclamation des résultats – Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.

- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lendemain de la manifestation, au plus tard à 17h00.
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront au chapiteau, rue du Paradis, 6642 Bercheux, le 15 août 2023 à 19.00 heures et maximum 2 heures après la fin de la dernière manche.
- Des prix et/ou trophées seront distribués **successivement**, comme suit :
 - Classement inter écuries
 - Classement "première dame"
 - Classements par classe (1 à 9 [ainsi que de l'éventuelle Promo](#))
 - Classement 4 - général (Division Toutes cylindrées confondues)
 - **Classement général (Division 5 – Toutes cylindrées confondues)**
 - Classement général (Division 6 - Access)
 - Classement général (Divisions 1 2 3)

CHAPITRE 5 - APPROBATIONS

Art. 10. - Divers

En cas de litige, le texte français fera foi.

Le présent règlement a été approuvé par :

LEJEUNE Guy, Pour la CSAP LUX Lic. N° LX728, en date du 13/06/2023

JADOT Joseph, Pour le GT ASAF, Lic. N° LG403, en date du 13/06/2023

BARIO Katty, Pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N° 11, en date du 15 juin 2023

Club organisateur : MOTOR CLUB DE LA HAUTE SURE Epreuve : SLALOM DE LESCHERET Date : 15 AOUT 2023	N°
Bulletin d'inscription à renvoyer du 2 juillet 2023 au 13 août 2023 par l'application web Inforius via l'adresse: https://inscriptions.azureedge.net/ OU par E-Mail à slalom.lescheret1@hotmail.com .	

*** MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION**

Engagement reçu le :	Paiement reçu le :	Div.:	Cla :	Ordre de réception :
----------------------	--------------------	-------	-------	----------------------

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme:	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Né(e) le :	Adresse :	N° :
Code postal :	Localité :	

Si nous devons vous contacter :

E-Mail :

Tél/GSM :

ASAF	VAS	N° de Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> BT <input type="checkbox"/> HT <input type="checkbox"/> LG <input type="checkbox"/> LX <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> AN <input type="checkbox"/> LI <input type="checkbox"/> OV <input type="checkbox"/> VB <input type="checkbox"/> WV			

Ecurie :

VEHICULE : Marque :	Type :
Année de fabrication :	Cylindrée : cc
Numéro attribué à la voiture :	TURBO : OUI / NON

DIVISION	CLASSE	Challenge	
		PROMO	
		<input type="checkbox"/>	Lic. A4 min. pour piloter en : Classe : 11 (*) Lic. C min. pour piloter en : Classes : 4 /5/6/7/8/9/10 (*) Lic. L min. pour piloter en : Classes : 1/2/3 et Access (*)

(*) voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales

Division Access → Pas de "doublons" sauf si le second pilote est inscrit en Division 1 (2 formulaires, dans ce cas)

A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture (plusieurs formulaires dans ce cas)

Nom du 1 ^{er} Pilote	Nom du 2 ^{ème} Pilote	Nom du 3 ^{ème} Pilote	Nom du 4 ^{ème} Pilote

Abandon de recours participants

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre : (1) l'ASAF et les CSAP ; (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ; (3) le ou les organisateurs de la manifestation ; (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ; (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ; (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ; (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ; pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra pas être enregistrée !

<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <u>déclaration relative à la vie privée</u> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le / /

(Faire précéder la signature de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote

Epreuve :SLALOM DE LESCHERET

N°

Date :15 AOUT 2023

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

*Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES***PILOTE/CONDUCTEUR**

Nom : Si pseudonyme :	Prénom :	Signature
--------------------------	----------	-----------

Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>											

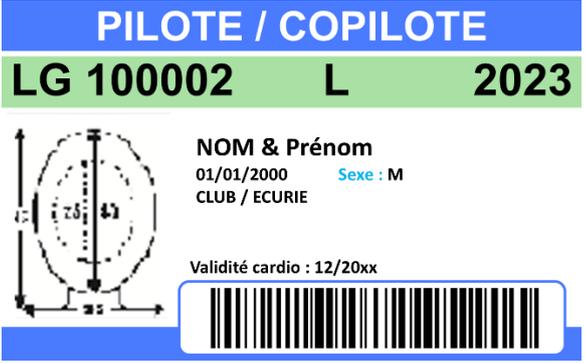
VOITURE

Marque - Type	Cyl.	Turbo	Div.	Cla.
	CC	OUI / NON		

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV		Fixations des roues	
Pare-brise feuilleté		Fonctionnement des freins	
Eclairage		Anneaux de remorquage	
Documents de bord		Autocollants ASAF	
Réservoir d'essence		Passeport ASAF PH N°	
Canalisation d'essence		Vêtements (Combinaison)	
Tôle pare-feu avant/arrière		Divers :	
Arceau de sécurité		Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais		Conformité de classe	
Batterie		Conformité de division	
Extincteur			
Sièges		(Modifier éventuellement la liste des engagés)	
Appui-tête		EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Casque / HANS		NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle		COMMISSAIRE TECHNIQUE	
Publicités sur vitres		Licence N° :	
Rétroviseurs Ext. / Int.		Nom/Cachet :	
Ornement extérieur			
Echappement			
Protections des tuyauteries			
Poids		SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	
Elargisseurs de voies			
Pneumatiques			

Copie de votre licence "sportive" 2023

Pilote :	
<input type="checkbox"/>	Je possède une licence ASAF ou VAS
<input type="checkbox"/>	Je ne possède de licence ASAF ou VAS. Je sollicite un "TP". (Réservé aux concurrents dont le véhicule répond à la réglementation technique de la Division 1)
Placez ici la copie de votre licence face "année" Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée	Placez ici la copie de votre licence face "photo" Exemple :
2023	

Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences "Sportives" ASAF, VAS.

Demande d'un Titre de Participation "L" (valable pour un meeting et dans les disciplines l'y autorisant)
 (MH (Pilote & Passager)/HRS – HRF (Pilote & Passager) / Division Access/ Division 1 Slalom / R.O. / Régularité ASAF et Marathon / Regularity VHRS)

 Association Sportive Automobile Francophone	<p>Selon le choix de l'organisateur*, la présente demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Est à annexer aux documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité et le montant du droit du TP est à ajouter à celui de l'engagement ; - Est à remettre au secrétariat le jour de l'épreuve, où le droit du TP sera perçu par l'organisateur ou par un CS de l'ASAF. <p align="right"><i>*Voir RP de la manifestation pour connaître la procédure choisie</i></p>	Réservé au secrétariat de l'ASAF N° 2023 <table border="1" style="width:100%; height: 20px; margin: 5px 0;"></table> N° du T.P. pour l'épreuve : <table border="1" style="width:100%; height: 20px;"></table>
Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be		

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES

Nom de l'épreuve : SLALOM DE LESCHERET	Date : 15/08/2023
---	--------------------------

Certificat médical (Médecin de famille) : NON (attestation de bonne santé à compléter – Voir ci-dessous)	<input type="checkbox"/> TP-L (15 €)
Expérience requise : NON	

Province :	L	X		Je possédais une licence l'année précédente ou avant :	OUI / NON
Nom :					
Prénom :					Sexe : H F
Rue :				N° :	Bte :
Pays :	C.P. :		Localité :		
Né(e) le :	-	-	Nationalité :	Permis de conduire :	OUI / NON
Téléphone fixe :	/		GSM :	/	
E-mail :					

Age minimum : 18 ans Voir RSG, Article 2 ;

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

- Art. 1.** l'ASAF et les CSAP ;
- Art. 2.** le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
- Art. 3.** le ou les organisateurs de la manifestation ;
- Art. 4.** d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
- Art. 5.** les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
- Art. 6.** les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
- Art. 7.** les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- a. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- b. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- c. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- d. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours:** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

<input type="checkbox"/>	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <u>déclaration relative à la vie privée</u> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Signature du demandeur, précédée de la mention "lu et approuvé"

Fait à, le/...../.....

Attestation de "bonne santé" à compléter et signer obligatoirement

J'atteste sur l'honneur être **apte à la pratique du sport automobile**/karting**** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote**/co-pilote**.
 (** Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur précédée de la mention "lu et approuvé" :

Fait à, le/...../.....

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Licence :	Signature du Com. Sportif Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-dessus, soit signée.
-------------------------	--------	-----------------	--